

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-guerin-cslsj-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eb06917f5b78c34343eb36e0>

Date d'obtention : 2025-09-12 15:47:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une démarche universel pour les intervenants des écoles secondaire pour l'intervention auprès des jeunes lors des évènements liés aux sextos.

Il faut suivre les étapes lorsque y faisons face et contacter les policiers au bon moment selon le degré (Impulsif ou malveillant).

Nous ne sommes pas mandataire du service de police.

Nous ne pouvons pas tenter de voir les images sur les téléphones cellulaires.

Le dpcp prendra la décision de faire faire une sensibilisation par les policier ou d'entamer des démarches judiciaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai la bonne méthode d'intervention si une situation comme cela survient dans mon établissement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Protéger les élèves qui ont fourni des informations.

ne pas tenter de voir les photos/vidéos

Bien suivre les étapes de la trousse et bien compléter la grille d'évaluation pour les gens impliqué.

Confisquer les appareils électroniques si j'ai un doute qu'il y ait de la pornographie juvénile dedans.

Confisquer le téléphone de l'instigateur et lui faire part de l'intervention et des démarches qui seront effectué. Tenter de mieux comprendre l'intention de son geste pour mieux évaluer.